

PUI'20 FLASH

4 RÉGIONS, 20 TERRITOIRES, 20 PROJETS URBAINS INTÉGRÉS

LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU PUI'20

N°4 / DÉCEMBRE 2011

EDITO Les projets urbains intégrés : entre bilan d'étape et débat sur l'avenir

La quatrième et avant-dernière étape du parcours du réseau PUI'20 s'est déroulée à Grenoble en septembre dernier. Plus d'une centaine de participants, élus, chefs de file, représentants de l'Etat et des Régions, porteurs de projets locaux, étaient rassemblés. La journée visait trois objectifs :

- Informer sur la préparation de la future politique européenne de cohésion, mieux comprendre les enjeux et le cadre de travail en construction pour la période 2014-2020. Le séminaire s'est tenu à la veille de la publication des projets de règlements, lesquels fixent les règles du jeu des fonds structurels et par conséquent de la politique de cohésion.

- Poser collectivement des constats et des préconisations pour la suite, à partir de l'expérience des territoires. L'heure des premiers bilans d'étape des PUI arrive peu à peu, 5 ans après leur élaboration en 2007. Si la programmation est loin d'être achevée, la plupart des projets locaux ont trouvé leur rythme de croisière, et certains constats peuvent être maintenant posés. La préparation de la prochaine programmation 2014-2020 invite les acteurs locaux à dresser leur propre bilan d'étape et à se mettre en prospective. Ce séminaire a marqué le « passage » d'un échange des pratiques à l'analyse et la réflexion pour l'avenir.

- Echanger sur des pratiques innovantes en matière de cohésion sociale. L'une des plus-values des PUI est de soutenir des projets sur des sujets encore émergents, tels que la mobilité entendue comme condition de l'intégration urbaine et sociale, le développe-

ment durable, ou encore la réduction de la fracture numérique.

Cette journée a montré que ce réseau en constitution avec PUI'20 a acquis une forme de maturité : les participants des quatre régions étudient les dysfonctionnements mais aussi les avancées, mettent en commun les informations, et développent progressivement une culture commune. Ils se mettent en capacité d'émettre des propositions pour l'avenir. Si celles-ci demandent à être encore précisées, une dynamique de travail et de production collective est enclenchée. Le réseau PUI'20 contribue, à sa modeste mesure, à créer un cadre de travail permettant de la révéler.

Et comme le disait l'un des intervenants, « *La marmite bout toujours par le bas* » : l'enjeu est maintenant que cette parole des territoires puisse s'exprimer sur des scènes nationales et européennes, et qu'elle puisse inspirer les cadres et règles de travail de demain... Cela constitue un enjeu pour la suite, notamment pour le séminaire de clôture du PUI'20 qui se tiendra à Marseille début 2012.

RAPPEL

C'est quoi le PUI'20 ?

Les centres de ressources d'Aquitaine (PQA), de Provence-Alpes-Côtes d'Azur (CRPV PACA), de Rhône-Alpes (CR•DSU) et la Préfecture de région de Languedoc-Roussillon proposent aux professionnels des 20 PUI de ces 4 régions, un espace inter-régional d'échanges de pratiques et de valorisation... c'est le réseau PUI'20 !

Ces territoires mobilisent, via le PUI, des crédits européens.

RDV PUI'20

Le 5ème séminaire du réseau PUI'20 se déroulera à Marseille les 8 et 9 février 2012.

Il s'agira du séminaire de clôture (voir p.8)

+ d'info sur www.crpv-paca.org



Quelle place pour le développement urbain dans la future politique de cohésion européenne ?

La matinée a eu pour objectif, par des interventions croisées, d'aider à comprendre comment se prépare actuellement la future politique de cohésion, pour la période 2014-2020. Celle-ci est le principal instrument de l'Union européenne pour contribuer à la réduction des disparités entre les régions. Elle s'appuie principalement sur la mobilisation de deux outils financiers : le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen). Il s'est agi également de tenter, à l'aune des informations obtenues en avant première sur les projets de règlements, de resituer la place que pourrait prendre « la dimension urbaine » dans l'action européenne.



Les intervenants de la plénière

- > Marc BAITTO, président de Grenoble Alpes Métropole
- > Marie Odile NOVELLI, vice-présidente déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités, Conseil régional de Rhône-Alpes
- > Bernard SOULAGE, vice président aux affaires européennes à la Région Rhône-Alpes, et vice président de la commission «cohésion territoriale» du Comité des régions
- > Renzo SULLI, vice président à la cohésion sociale à Grenoble Alpes Métropole
- > Christophe MOREUX, directeur des politiques territoriales à l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe – AFCCRE
- > Marc CHALLÉAT, secrétaire général pour les affaires régionales, préfecture de Région Rhône-Alpes

UN PROCESSUS LONG ET COMPLEXE

Le 6 octobre 2011 la Commission européenne a publié ses **projets de règlements** des fonds structurels européens. Initiatrice du processus législatif, la Commission propose au Parlement et au Conseil des ministres, à travers ces documents, une réglementation sur l'ensemble des instruments de financement des politiques européennes structurelles, notamment des règles communes pour la gestion des principaux fonds destinés à réaliser les objectifs de la politique de cohésion. **Le cadre politique** est celui de la stratégie Europe 2020, adoptée par le Conseil européen en mars 2010, qui fixe trois grands objectifs : une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les projets de règlements interviennent dans un **contexte** qui n'est pas des plus favorables pour la politique de cohésion, les négociations budgétaires étant particulièrement difficiles (sur fond de crise de la zone euro). Alors que la Commission propose son maintien à budget constant, différents pays membres de l'Union, parmi lesquels la France, ont manifesté leur souhait de contenir la politique régionale en faveur du maintien en l'état actuel de la politique agricole commune (PAC). Cette décision, d'un point de vue macro finan-

cier, ferait de la politique de cohésion une simple variable d'ajustement du budget pour la période 2014/2020.

Le processus législatif de l'Union européenne fait interagir une foule d'acteurs sur une longue période : **l'adoption des règlements définitifs est prévue pour fin 2012**. Il s'organise selon une procédure très lourde, avec un rôle renforcé du Parlement européen, qui sera en co-décision avec le Conseil. Les acteurs des villes doivent tenir compte de la fonction de co-législateur du Parlement. Il y a un véritable enjeu à sensibiliser les parlementaires, en particulier sur les problématiques urbaines et sur les enseignements à tirer de la première génération des PUI (B. SOULAGE).

L'URBAIN RENDU « VISIBLE »

L'urbain devient « visible » pour la première fois en tant que tel dans les projets de règlements, avec la proposition nouvelle de réserver 5% des crédits du FEDER à la politique urbaine. Si cela est maintenu, il s'agirait d'une véritable **sanctuarisation**. Reste à définir la notion même d'Urbain. Cela sera un enjeu des prochains mois (B. SOULAGE). >>>

DES PROJETS DE RÈGLEMENTS FAVORABLES À L'URBAIN

Parmi les différentes propositions de la Commission contenues dans les projets de règlement, il ressort les points suivants :

- une volonté affirmée d'uniformiser les règles de fonctionnement des fonds en faveur d'une approche intégrée associant l'ensemble des fonds ;
- la déclinaison de la stratégie Europe 2020 en 11 objectifs thématiques communs aux fonds
- FEDER : Ambition de consacrer un minimum de 5% au développement urbain ;
- FEDER : Priorité à l'innovation et au développement des TPE/PME (60% des crédits), aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (20% des crédits) ;
- FSE : Affirmation du principe de territorialisation ;
- FSE : Priorité à la promotion de l'inclusion sociale et à la lutte contre la précarité (20% minimum des crédits) ;
- la création d'une « plateforme urbaine de développement » réunissant 300 villes avec un maximum de 20 villes par État.

» Alors même que les politiques urbaines ne sont pas au cœur des politiques régionales (cf. *Mise en perspective de B. SOULAGE*), cette question n'a jamais été autant débattue qu'aujourd'hui. Il faut presque « se méfier » d'un surinvestissement de la Commission sur la question. Il importe que les enjeux et propositions émanent du terrain, à partir des expériences acquises, en particulier celles relatives aux modes opératoires. Car la marmite bout toujours par le bas ! (C. MOREUX).

**LES PUI AUJOURD'HUI ET DEMAIN
DANS CE CONTEXTE : RÉACTION AVEC
LES ACTEURS DE RHÔNE-ALPES**

Les projets urbains intégrés constituent une formidable ressource pour renforcer une nouvelle urbanité en faveur de la cohésion sociale et contrer l'affaiblissement des valeurs du vivre ensemble dans nos villes (M. BAIETTO). Leur mise en œuvre est toutefois complexe, c'est pourquoi il est essentiel de renforcer le dialogue au niveau régional entre l'ensemble des parties prenantes (R. SULLI).

Il est nécessaire de travailler à une bonne équité territoriale et de permettre à des « petits sites » d'émarger aussi aux fonds européens. La question de la taille critique des collectivités pour gérer des fonds européens est souvent posée. Il faut également mettre en œuvre des démarches qui s'appuient sur une meilleure implication des bénéficiaires dans l'élaboration des projets (M-O NOVELLI). Sur ce point, les projets de règlements suggèrent que la gestion de l'«enveloppe urbaine» soit confiée à des groupes d'action locale (GAL), à l'image

« IL Y A UN VÉRITABLE ENJEU À SENSIBILISER LES PARLEMENTAIRES, EN PARTICULIER SUR LES PROBLÉMATIQUES URBAINES ET SUR LES ENSEIGNEMENTS À TIRER DE LA PREMIÈRE GÉNÉRATION DES PUI » - B. SOULAGE



du fonctionnement de LEADER. Le GAL, qui est une instance de co-décision, a déjà fait ses preuves sur les territoires ruraux en impliquant les forces de la société civile.

Les Régions, par la voix de l'ARF ou l'AFCCRE, revendiquent la gestion unique des fonds, concomitamment à l'existence d'un processus décisionnel partagé. Elles prônent également le principe de subsidiarité entre les collectivités, selon lequel la gestion des crédits européens à destination des PUI pourrait être déléguée aux agglomérations dans la mesure où elles en auraient la capacité et qu'elles en manifesteraient la volonté.

Il importe aujourd'hui de dresser le bilan d'étape, sur la mise en œuvre des PUI « première génération ». Les animations conduites, au niveau régional ou inter-régional, peuvent y aider. Les PUI pourraient devenir à l'avenir des « Leader urbain » et les futurs projets de rénovation urbaine pourraient s'inspirer du caractère intégré des PUI, pour une meilleure articulation des volets sociaux, urbains, économiques (M. CHALLÉAT).



› Bernard SOULAGE

L'URBAIN EN EUROPE : MISE EN PERSPECTIVE PAR BERNARD SOULAGE, MEMBRE DU COMITÉ DES RÉGIONS

Pour comprendre le débat actuel au sein des institutions européennes quant à la place d'une action européenne en faveur des villes, il est nécessaire d'avoir en tête quelques points de repère :

• *L'un des principes fondamentaux sur lesquels l'Europe s'est construite est que toute action européenne doit constituer une valeur ajoutée pour l'usager final. Or, en matière de développement urbain, l'utilité de consacrer des fonds est parfois questionnée, dans la mesure où les réponses les plus adéquates émanent des collectivités locales et que l'obtention des crédits européens ne se fait qu'au terme d'un circuit complexe.*

• *Historiquement, la politique de cohésion est une « idée plutôt française ». La réduction des écarts entre les territoires trouve sa place en France dans une tradition forte de politique d'aménagement du territoire et d'aménagement urbain, reposant sur les fonctions urbaines des villes, faisant fi de leur taille. Cette tradition n'existe pas ou que très faiblement dans nombre de pays européens. De plus, pour la plupart des Etats membres, le fait urbain se « limite » à la problématique des grandes métropoles.*

Ces éléments expliquent la remise en cause régulière et un débat permanent sur la place de l'urbain dans la politique de cohésion.

Bilan collectif : enseignements et préconisations

Après 18 mois de réflexion collective, les membres du réseau PUI'20 partagent des éléments d'analyse sur les acquis et les limites de la démarche PUI, et avancent des propositions pour l'après 2013. Retour synthétique sur ces réflexions qui ont été illustrées et renforcées par le bilan évaluatif des PUI de Rhône-Alpes, en cours de réalisation.



« LES PUI ONT AINSI PERMIS DE « BOOSTER » CERTAINS CHAMPS D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (CULTURE, ÉCONOMIE) ET D'INVESTIR DES QUESTIONS RELATIVEMENT NOUVELLES COMME L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LES QUARTIERS, LE SOUTIEN À DE NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉ OU LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS, JUSQU'ALORS INSUFFISAMMENT PRISE EN COMPTE [...] »

LES ACQUIS

La démarche intégrée est avant tout **une méthode** pour construire une dynamique commune et multidimensionnelle sur un territoire donné. Elle participe de la philosophie de l'intervention de la politique de la ville. L'approche n'est donc pas radicalement nouvelle mais contribue à apporter une **ambition supplémentaire** au projet de territoire. En effet, le PUI permet la réalisation de projets qui n'étaient pas financés précédemment ou qui se sont trouvés enrichis par **une approche multi-thématique**.

Les PUI ont ainsi permis de « booster » certains champs d'intervention de la politique de la ville (culture, économie) et d'investir des questions relativement nouvelles comme l'accès aux nouvelles technologies dans les quartiers, le soutien à de nouvelles formes de mobilité ou la dimension environnementale des projets, jusqu'alors insuffisamment prise en compte (réhabilitation de friches, géothermie, chaufferie bois...). Les fonds européens soutiennent ici la prise de risque et **l'expérimentation**. La plupart du temps, les PUI associent simultanément des projets d'investissement très structurants (sur l'offre de services aux habitants notamment) et des actions complémentaires, financièrement plus modestes, davantage axées sur le lien social (actions d'insertion, animations culturelles...).

Ce sont probablement **les effets sur les organisations** qui sont les plus probants : les PUI engendrent **des dynamiques de réseaux** et **des coopérations renforcées** entre por-

teurs de projet au niveau local. Ils permettent l'acquisition de nouveaux savoir-faire dans les collectivités (gestion des crédits européens, démarche intégrée) et marquent les esprits sur l'impact de l'Europe sur les territoires.

LES LIMITES

Dans les quatre régions concernées, les acteurs soulignent **la complexité des circuits administratifs** (instruction, paiements...) **souvent contradictoires avec la dimension innovante** et expérimentale recherchée qui nécessiterait plus de souplesse. En région, les règles du jeu sur l'instruction, parfois « flottantes » et différentes d'un département à l'autre, mériteraient d'être davantage partagées. La lisibilité et la transparence apparaissent donc comme un enjeu de premier plan.

L'articulation entre FEDER et FSE n'a quasiment jamais été envisagée ce qui va à l'encontre même de la dimension intégrée du projet. Par ailleurs, les autorités de gestion et les chefs de file travaillent dans des **logiques assez différentes** (gestion d'un côté et développement de l'autre). Ces relations mériteraient d'être renforcées pour tendre vers une culture commune.

Du côté des chefs de file, **le portage politique de ces projets reste modeste** en raison d'enjeux financiers limités en certains endroits. Les difficultés de gestion au quotidien nécessitent du temps et plus que jamais une ingénierie spécifiquement dédiée et qualifiée.

QUELLES PROPOSITIONS POUR DEMAIN ?

• Sur les principes

> Conserver les acquis de la démarche intégrée et son caractère multidimensionnel pour mieux asseoir le volet urbain.

• Sur les règles du jeu

> Travailler l'articulation entre FEDER et FSE au niveau national et régional

> Promouvoir le projet de territoire et éviter le listing d'actions prédéfinies

> Permettre aux agglomérations qui le souhaitent de gérer directement les enveloppes de leur PUI

• Sur le partenariat régional

> Consolider le partenariat régional en impliquant davantage les agglomérations et les villes dès l'élaboration du programme jusqu'à sa mise en œuvre avec la représentation des collectivités aux différentes instances régionales (comités de suivi et d'évaluation)

> Offrir des espaces d'échanges entre chefs de file et autorités de gestion en dehors des temps strictement réservés à l'instruction

> Poursuivre et consolider les animations de réseaux à l'échelle régionale et inter-régionale

• Sur le pilotage local

> Renforcer la gouvernance locale en veillant à une meilleure appropriation du projet par les élus et les techniciens

> S'appuyer dans chaque territoire sur une ingénierie dédiée et intégrer son cofinancement dans le projet

> Mieux définir les missions et les moyens des chefs de file

Les TIC : un enjeu pour la ville et ses habitants

En ouverture de cet atelier, Jacques HOUDREMONT, directeur de la M@ison de Grigny* a rappelé que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont l'une des priorités de l'Union européenne, affichée dans la stratégie Europe 2020 et détaillée dans les projets de règlement des fonds structurels.

LES TIC DANS LES QUARTIERS : DE LA RÉDUCTION DE LA « FRACTURE NUMÉRIQUE » À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

Vecteurs d'inclusion sociale, les TIC accompagnent l'individu tout au long de sa vie de citoyen dans son quotidien. L'école, la formation, la recherche d'emploi, la culture figurent parmi les champs dans lesquels l'usage des TIC s'est particulièrement développé. Ces dernières années, la politique de la ville a investi cette thématique dans un objectif de réduction de la « fracture numérique » qui repose sur des inégalités d'accès aux technologies et sur des inégalités d'usage.

La question de l'équipement (infrastructures haut débit, équipement des particuliers...) et de son accès est en particulier prégnante dans le cadre de l'accompagnement de demandeurs d'emplois. La question des usages, quant à elle, renvoie à la formation, où l'école joue un rôle grandissant, et à l'éducation. L'utilisation du matériel est ici abordée, mais aussi la maîtrise de l'image numérique, la sensibilisation aux traces numériques ainsi qu'aux risques et aux atouts d'internet. La place grandissante de l'école ne doit pas occulter le rôle des parents qui doivent se positionner en accompagnateurs et ne pas laisser l'enfant seul face à ces nouveaux outils.

L'enjeu aujourd'hui pour la politique de la ville est d'élargir l'approche des TIC par la réduction de la fracture numérique et de les envisager comme un outil nécessaire à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Le numérique n'est plus une question de spécialistes mais l'affaire de tous. En bouleversant nos normes temporelles, les TIC ont impacté l'exercice du pouvoir (relations élus/administrés, information, concertation) en termes de réactivité.

DES PRÉCONISATIONS À RETENIR

À l'issue de l'atelier, trois préconisations ressortent pour les collectivités souhaitant se lancer dans un projet relatif au numérique. Le lieu de l'action est primordial. Il ne s'agit pas de choisir entre aller vers les habitants des quartiers en difficulté ou faire venir les habitants dans tous les lieux de la ville mais de composer en recherchant la complémentarité. Il faut aussi s'interroger sur l'attractivité du projet et enfin porter une attention particulière à sa communication.

* Association du Rhône pour la sensibilisation aux usages de l'internet et du multimédia.

EXPÉRIENCE LANGUEDOCIENNE

Nîmes : un réseau de cyber base dédié à l'emploi sur l'agglomération

d'après l'intervention de Yann SIMONETTI, responsable informatique et télécommunication à la Maison de l'emploi de Nîmes Métropole

Le réseau « CyberBase emploi », projet inscrit dans le PUI de Nîmes/Alès, est une nouvelle réponse aux demandeurs d'emploi résidant en quartier prioritaire, en facilitant l'appropriation de l'utilisation des outils multimédia dans leur recherche d'emploi.

Ce projet a vu le jour grâce à la volonté des acteurs (Etat, agglomération de Nîmes, Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations, ...) de s'inscrire dans une forte dynamique partenariale.

Préalablement, un travail collaboratif avec les centres sociaux existants a permis la vérification des attentes des publics et l'identification des lieux pour l'installation des points relais « Cyberbase emploi » constituant le réseau.

Le dispositif permet une appropriation et un accès de tous aux TIC dans le cadre d'une recherche d'emploi, par une action de proximité.

Le bilan :

- une fréquentation importante avec 13 000 visites par an,
- plus de 40% des adhérents qui ont pu retrouver le chemin de l'emploi ou d'une formation,
- un renforcement des partenariats avec les collectivités et les structures associatives locales par la mise à disposition de personnels dédiés à l'animation de points relais dans les quartiers,
- un effet d'entraînement en dehors de la zone initiale du projet (10 communes sur les 27 de l'agglomération bénéficient désormais de ce service).



> La Maison de l'emploi de Nîmes Métropole

Service de proximité complémentaire à l'offre de service de Pôle emploi, la « Cyberbase emploi » est un outil efficace apportant une plus-value territoriale.

L'émergence du « service à la mobilité »



› Mustapha BERRA (CRPV PACA) aux côtés de Michel TEULE (CERFISE)

Dans son propos introductif à l'atelier *Mobilités : l'accès à la ville dans toutes ses dimensions*, Michel TEULE, directeur du Centre d'étude, de recherche et de formation institutionnelle du Sud-Est (CERFISE), témoigne de l'apparition dans les territoires d'un « service à la mobilité ». Cette approche s'affranchit du paradigme classique représenté par les autorités organisatrices de transport (AOT) qui privilégient l'offre de transport, au profit d'une **approche centrée sur la demande**. Permettant à la fois d'envisager **des solutions complémentaires à l'offre existante** et d'**accompagner les personnes exclues de la mobilité**, le « service à la mobilité » concilie des préoccupations sociales, économiques et environnementales propres à notre époque.

Réponse adaptée aux enjeux contemporains, le « service à la mobilité » est également un **vecteur de changement pour les organi-**

sations. Michel TEULE évoque l'apparition de nouveaux métiers et la « fin de la dominance de la culture de l'ingénieur » au profit des sciences de l'Homme dans le secteur du transport. Ce changement s'accompagne également d'une évolution du rôle des acteurs publics pour lesquels il s'agit moins de construire des infrastructures que d'**organiser des solutions issues du terrain**.

CONSTATS ET PRÉCONISATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU « SERVICE À LA MOBILITÉ »

L'atelier Mobilités : l'accès à la ville dans toutes ses dimensions a rassemblé plus d'une cinquantaine d'acteurs (élus, collectivités, opérateurs) intéressés ou déjà engagés dans des projets sur la mobilité. De l'avis de tous les participants, la mobilité constitue un véritable enjeu pour les territoires. Pour obtenir un emploi, suivre une formation, accéder à des services, il est nécessaire d'être mobile. Le manque ou l'absence de mobilité contribue à renforcer la précarité. Il ne s'agit plus aujourd'hui de développer une offre de transports sur les territoires mais d'offrir la possibilité à tous de jouir de cette offre. Ainsi, l'enjeu n'est plus tant celui du droit à la mobilité (production d'une offre de transports ouverte à tous) que son accessibilité (lever les freins d'ordre économiques, socio-culturels limitant l'accès à cette offre). L'atelier aura montré que travailler sur l'accès à la mobilité nécessite l'implication de nombreux acteurs locaux (collectivités, AOT, mission locale, PLIE, services sociaux...) de façon à pouvoir identifier les besoins non couverts et faire émerger l'offre la plus adaptée. Enfin, les échanges ont mis en avant l'évolution des cultures métiers et la sensibilisation aux questions de mobilité comme facteurs de réussite essentiels pour ce type d'initiatives qui mobilisent des acteurs aux cultures professionnelles diverses.

EXPÉRIENCE PROVENÇALE

Marseille : le développement d'une offre de « service à la mobilité » pour les demandeurs d'emploi

d'après l'intervention de Christophe ANGELIBERT, chef de file du PUI de Marseille Provence Métropole (MPM)

«Bougez vers l'emploi» est un dispositif porté par l'association «Voiture and Co». L'ouverture d'une plateforme sur le bassin Est de Marseille Provence Métropole (La Ciotat) en complément à celles du Centre (Marseille) et Ouest (Marignane) constitue une étape au développement d'une offre de mobilité sur l'agglomération. Elle témoigne de la pertinence du dispositif pour le territoire.

Christophe ANGELIBERT explique : « Nous sommes sur un territoire où le taux de chômage est supérieur de 3% à la moyenne nationale et où 10 à 12 % des personnes sont exclues de l'emploi en raison de problèmes de mobilité ».

Dans ce contexte, « Bougez vers l'emploi » constitue le « support mobilité » des prescripteurs du territoire (Pôle emploi, Mission locale, PLIE, Maison de l'emploi).

La plateforme permet de construire et fédérer une offre de services en s'appuyant sur des structures ayant déjà mis en place des actions d'aide à la mobilité ou sur des porteurs de projet.

La plateforme de La Ciotat est composée de 7 salariés dont 3 conseillers mobilité. Elle propose du prêt de véhicules. Elle est en lien avec une auto-école et un garage social. En 2010, elle a enregistré 250 diagnostics, 200 conseils en mobilité et 50 prêts de véhicules.



› L'association «Voiture and Co» propose plusieurs services pour faciliter la mobilité des habitants.

La réponse à l'appel à projet FEDER a d'une part constitué le cadre permettant de fédérer les partenaires du projet, et a d'autre part permis de porter une attention particulière à la mobilité des publics issus des quartiers prioritaires.

Grenoble Alpes Métropole : soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire



« MALGRÉ LA PERSISTANCE DE CLICHÉS EN TOUT GENRE (L'ESS EST QUALIFIÉE TANTÔT « D'ÉCONOMIE DU PAUVRE » TANTÔT « D'ÉCONOMIE DES BOBOS »), L'ESS ATTIRE DE NOMBREUX ENTREPRENEURS ET AFFICHE UNE CROISSANCE ANNUELLE DE L'EMPLOI AU NIVEAU NATIONAL DE 4%, VOIRE 5%. »

Sur le territoire de l'agglomération grenobloise, l'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble entre 10 % et 12% des emplois. L'agglomération a pris la compétence « économie sociale et solidaire » dès 2001 et a mis en place un plan de développement en 2002 : elle est ainsi la première collectivité en France à avoir structuré une politique locale en faveur de l'ESS.

Cette politique vise quatre objectifs :

- connaître et faire connaître l'ESS ;
- la doter d'outils de développement ;
- soutenir des projets structurants d'intérêt communautaire ;
- soutenir l'émergence de l'innovation sociale.

Ce plan s'appuie notamment sur la mobilisation de divers partenaires et acteurs clés du territoire, parmi lesquels Alpes Solidaires, MCAE Isère active et la SCOP 3bis, intervenants à ce débat.

ZOOM SUR QUELQUES ACTEURS RESSOURCES DE L'ESS GRENOBLOISE

L'association Alpes Solidaires gère un site internet de type plateforme collaborative, dont l'objectif initial est la création d'un esprit d'appartenance à la « famille » de l'ESS. La mise en réseau des acteurs locaux étant en phase de consolidation, l'association souhaite à présent les accompagner à prendre position dans la sphère publique locale.

Organisant un flux financier en direction des entrepreneurs de l'ESS, MCAE Isère active capte les financements auprès de partenaires publics et privés pour ensuite les distribuer aux associations, sous forme de prêt à très faible taux (moins de 2%) et non assorti de caution ou de garantie. L'objectif est de consolider les activités des organisations de l'ESS par un fonds de financement

et un dispositif local d'accompagnement en faveur de méthodes et d'outils de management adaptés à une gestion pérenne.

La société SCOP3bis, quant à elle, offre un cadre économique, juridique et social aux entrepreneurs de l'ESS pour l'exercice en commun d'activités permettant une gestion fiable et mutualisée.

Le portage politique par Grenoble Alpes Métropole a permis la reconnaissance de l'ensemble des champs d'intervention de l'ESS au sein du territoire et conduit à fédérer les énergies.

MUTUALISER LES MOYENS POUR RÉPONDRE À LA NÉCESSAIRE STRUCTURATION DU SECTEUR

Malgré la persistance de clichés en tout genre (l'ESS est qualifiée tantôt « d'économie du pauvre » tantôt « d'économie des bobos »), l'ESS attire de nombreux entrepreneurs et affiche une croissance annuelle de l'emploi au niveau national de 4%, voire 5%.

Elle doit aujourd'hui faire face à deux menaces principales :

- le risque de devenir une « économie de laboratoire » au sein de laquelle un certain nombre d'innovations (notamment sociales) voient le jour pour ensuite être reprises et développées par les entreprises relevant de l'économie dite « traditionnelle » ;
- l'arrivée de nombreux acteurs de l'économie traditionnelle, attirés par des activités porteuses comme les services à la personne ou le recyclage des déchets.

S'agissant de leur survie économique, les structures se revendiquant de l'ESS doivent s'approprier ces modes de gestion et envisager une riposte à cette nouvelle concurrence. Pour favoriser l'émergence de réponses, Grenoble Alpes Métropole a mis en place des ateliers prospectifs réunissant acteurs, chercheurs, techniciens et élus.

L'ESS ET L'EUROPE

Conçue comme un système économique plaçant l'homme au cœur des projets, l'économie sociale et solidaire regroupe l'ensemble des organisations revendiquant les principes d'action de libre adhésion, de lucrativité limitée, de gestion démocratique et participative, d'utilité collective ou sociale du projet, et de mixité des financements entre ressources privées et publiques*.

Les projets de règlements pour 2014/2020 prévoient de faire de l'aide aux entreprises sociales une priorité d'investissement pour le FEDER et le FSE. Concept proche de celui d'entreprise sociale développée par l'Union européenne, l'ESS pourrait de ce fait bénéficier des fonds européens à partir de 2014.

*Selon la charte de l'économie sociale élaborée par le Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (CEGES).

Si la fusion des organisations apparaît inopportune car elle s'accompagnerait d'une perte du militantisme, forte caractéristique de l'ESS, la mutualisation des moyens semble être plus adaptée. Plusieurs pistes sont à creuser : mutualisation immobilière ; mutualisation des emplois ; mutualisation financière (question sensible mais qui semble incontournable) et mutualisation commerciale. La Métro, consciente de cet enjeu, considère qu'elle peut (et doit) avoir un rôle d'incitation.

Les actes du séminaire organisé par l'agglomération et l'IEP de Grenoble sur la mutualisation dans l'ESS seront prochainement disponibles sur le site www.lametro.fr

AGENDA RÉSEAU...

Rendez-vous à Marseille



Séminaire de clôture du projet de réseau inter-régional des Projets Urbains Intégrés Le séminaire final du réseau PUI'20 se tiendra en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les **8 et 9 février 2012**. Il aura lieu au Pharo à Marseille, au siège institutionnel de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. (+ d'info sur www.crpv-paca.org)

... ET HORS RÉSEAU

> **14, 15 et 16 décembre 2011 à Saint-Nazaire**
Projets urbains intégrés et politiques de développement social urbain, quelles articulations ? Avec la Mission Europe-Urbain et la collaboration de PQA, le centre de ressources Résovilles propose un premier module de formation, destiné aux professionnels et élus des collectivités territoriales et de l'Etat concernés par les politiques de développement social urbain et/ou les politiques européennes.
www.resovilles.com/pages/nos-rendez-vous/les-formations/projets-urbains-integres.php

> **19 décembre 2011 à Saint-Denis**
Journée URBACT France Cette journée organisée par le SG-CIV présentera les résultats des projets français Urbact achevés en 2011. L'après-midi sera consacré aux futurs projets : le secrétariat technique Urbact présentera le cahier des charges du 3ème appel à projets, dont le lancement est prévu en décembre 2011.
Pour s'inscrire : http://extranet.ville.gouv.fr/inscription/mei/inscription_upn.php

> **16 février 2012 à Bruxelles**

Forum urbain 2012 Forum organisé par la direction générale à la Politique régionale de la Commission européenne. Son objectif est de donner l'occasion aux villes européennes d'échanger autour de la question urbaine et de la politique de cohésion, avec trois thèmes privilégiés : la coordination des investissements thématiques ; les investissements intégrés territoriaux ; les nouveaux outils proposés dans les projets de règlements.

Plus d'info : http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/urban_forum2012/index_en.cfm

A LIRE...

> **Manifeste de Saint-Pölten : Les régions, villes et organisations européennes ont signé le "St. Pölten Manifesto" pour une meilleure politique de cohésion** - Suite à la publication des propositions législatives de l'UE pour la future politique de cohésion et à la proposition du cadre financier pluriannuel 2014-2020, plusieurs réseaux de régions et de villes se sont accordés sur des messages clés concernant la future politique de cohésion de l'UE, notamment l'importance de la dimension intégrée du développement territorial. Ces messages ont pris la forme d'un Manifeste, signé à Saint-Pölten (Autriche) le 21 octobre 2011. Parmi les signataires : l'Assemblée des régions d'Europe, le Conseil des communes et des régions d'Europe, Eurocities. www.aer.eu/fileadmin/user_upload/PressComm/CommuniquésPresse/2011/.dam/110n/fr/Common%20declaration-FR-171011%5B1%5D.pdf

> **Fonds structurels : propositions de règlements 2014/2020 disponibles en français** - Les propositions de règlements de la Commission européenne publiées le 6 octobre 2011 relatives aux programmes de cohésion économique et sociale 2014/2020 sont désormais disponibles en langue française, sur le site de la Commission européenne. http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/proposals_2014_2020_en.cfm#3

> **2020 : Le rôle de la politique régionale dans l'avenir de l'Europe** - *Magazine Panorama n° 29, automne 2011, 28 p.* Cette édition de Panorama se penche sur le rôle que joue la politique régionale en vue d'aider les États membres à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 et à atteindre des taux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.
Téléchargeable en français sur http://ec.europa.eu/regional_policy/information/panorama/index_fr.cfm

LA LETTRE DU RÉSEAU PUI'20 EST UNE PUBLICATION CO-ÉDITÉE PAR LE CRPV PACA, LE CR-DSU, PQA ET LE SGAR LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Pays et Quartiers d'Aquitaine / 37 rue du Général Larminat - CS 80037 - 33001 Bordeaux Cedex / 05 56 90 81 00 / pqa@aquitaine-pqa.fr / www.aquitaine-pqa.fr
- SGAR Languedoc-Roussillon / Place des Martyrs de la Résistance - 34 062 Montpellier Cedex 2 / 04 67 61 61 61 / sylvie.herve@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr
- CRPV PACA / 7 rue Colbert - 13001 Marseille / 04 96 11 50 41 / crpv-paca@wanadoo.fr / www.crpv-paca.org
- CR•DSU / 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cedex 8 / 04 78 77 01 43 / crdsu@free.fr / www.crdsu.org

Directrice de Publication : Isabelle CHENEVEZ • Rédaction : Isabelle CHENEVEZ / Claire GRYGIEL / Sylvie HERVÉ / Isabelle MARGUERITE / Marion POLLIER / Christophe ROCHARD • Conception graphique et mise en page : echocite@free.fr
Imprimé sur papier recyclé à 2000 exemplaires

